



Demande d'APS suite à un rattrapage

Par **andrespenia2**, le **01/04/2014** à **22:17**

Bonjour,

Je suis une étudiante marocaine à l'ESC Dijon en Master 2. J'aurais mon diplôme de Master en Janvier 2015 étant donné que j'ai un rattrapage à passer en Décembre 2014.

Mon titre de séjour étudiant délivré par la préfecture de Dijon expire le 15/10/2014.

Puis-je faire une demande d'APS avant l'expiration de mon titre de séjour, sachant que le jury n'aura lieu que 4 mois après l'expiration de mon titre?

Merci par avance,

Bien cordialement